



REVUE DE PRESSE MAI 2025

LIAISONS SOCIALES 12 MAI 2025

La programmation des dispositifs en faveur de l'emploi pour l'année 2025

[...]

Favoriser l'accès à l'emploi ordinaire en entreprises adaptées

Sur 2025, le budget dédié aux **EA** (entreprises adaptées) et aux **EATT** (entreprises adaptées de travail temporaire) s'élève à **481,70 millions** d'euros (contre 489,79 millions d'euros en 2024). Il financera les aides accordées à ces structures dont les montants ont été revalorisés au 1er novembre 2024. La mobilisation de ces fonds devra s'inscrire dans une logique d'**amélioration de l'accès à l'emploi durable** chez un autre employeur et de **coopération** avec le réseau pour l'emploi et les autres acteurs économiques du territoire.

En ce sens, EA et EATT seront accompagnées pour cibler les travailleurs en situation de handicap les plus éloignés du marché du travail et mobiliser les outils leur permettant de développer leur expérience (PMSMP, mise à disposition, Afest, etc.). Un **soutien renforcé** sera accordé à celles qui sont les plus impliquées dans la **construction de parcours d'insertion**. Elles pourront démontrer cette implication, notamment en développant l'orientation en milieu ordinaire ou en se positionnant comme partenaires en ressources humaines des entreprises pour la formation et le recrutement de travailleurs handicapés (notamment via le CDD tremplin). Comme dans le cadre de l'IAE, pour favoriser la formation des personnes accueillies par les entreprises adaptées, le **PIC** a été reconduit et doté de 11 millions d'euros en 2025 en faveur des EA.

Précisons que les **conditions d'agrément**, de **pilotage** et de financement des EA et des EATT, ainsi que leurs modalités de recrutement et d'accompagnement de travailleurs handicapés, ont été détaillées dans une instruction du **21 mars 2025**.

Poursuivre le soutien aux GEIQ

Les **205 GEIQ** (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) et leurs 355 implantations (8 612 entreprises adhérentes) bénéficieront, en 2025, d'une enveloppe de **12,76 millions d'euros** (13,5 millions en 2024). Ces fonds financeront prioritairement des **aides à l'accompagnement social et professionnel** des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, embauchées et mises à disposition par ces groupements d'employeurs dans le cadre

de **contrats en alternance** (professionnalisation et apprentissage). Le montant de ces aides est maintenu à 1 400 € pour les publics prioritaires (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de très longue durée, parcours prescrit par France Travail, etc.) et 814 € pour les autres publics éligibles. De manière complémentaire, les fonds pourront être mobilisés notamment pour faciliter l'**émergence** et le **développement** des GEIQ, en particulier dans des secteurs en tension tels que l'**aide à domicile** ou le **médico-social**.

LIAISONS SOCIALES 12 MAI 2025

Retraite anticipée des travailleurs handicapés : limitation de la durée de validité des décisions de refus d'attribution de prestations.

Un arrêté du 28 avril 2025 limite à un an la durée de validité des décisions, notamment de la commission départementale d'aide aux personnes handicapées, refusant l'attribution de prestations, mais reconnaissant un taux d'incapacité permanente de 50 %, pour l'appréciation de la condition de concomitance entre la durée cotisée et la condition d'incapacité permettant l'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés. Le texte modifie à cette fin l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant la liste des documents attestant du taux d'incapacité permanente pour le bénéfice de la retraite anticipée.

LIAISONS SOCIALES 26 MAI 2025

L'emploi des personnes handicapées résiste

L'emploi des personnes en situation de handicap résiste en France en dépit de la conjoncture économique, selon un rapport de Cheops, le réseau national des Cap Emploi, publié le 22 mai. En effet, 206 774 retours à l'emploi ont été recensés parmi les demandeurs d'emploi handicapés accompagnés par Cap emploi et France Travail, un chiffre quasi stable comparé à 2023 (207 275). Sur la même période, 26 684 ont été maintenus dans leur emploi, contre 24 385 en 2023 (+ 9% sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en situation de handicap a lui, en revanche, augmenté de 7,6 % pour atteindre 201 788 en 2024 (183 267 en 2023). « Les personnes en situation de handicap subissent plus fortement la dégradation du marché du travail », a souligné Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail, lors de la présentation des chiffres à la presse. Mais l'emploi « résiste », notamment grâce « à une meilleure organisation collective et une meilleure efficacité collective sur l'accompagnement », a-t-il ajouté, mettant en avant le rapprochement opéré entre France Travail et Cap Emploi en 2022. Le principal objectif reste d'« éviter la désinsertion professionnelle et les ruptures de contrat », a souligné de son côté Marlène Cappelle, déléguée générale de Cheops, d'où « l'importance d'agir en amont » pour proposer à l'entreprise des solutions.

En France, entre 5,7 millions et 18,2 millions de personnes de cinq ans et plus présentent un handicap, selon les derniers chiffres officiels publiés en novembre.

